



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Compte-rendu du 28 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 octobre, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de La Croisille sur Briance, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 17 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 22 présents et 1 pouvoir (quorum atteint)

Etaient présents (22) : BARA Alexandre, BARIAUD Jean, BLANQUET Géraldine, CAHU Philippe, CHAPUT Bernard, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, HEUZARD Marie-Noëlle, KOCWIEN Corinne, LAUBARY Dominique, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, LEYGNAC Roland, LORMAND Nadine, MONZAUGE Christian, PELINARD Colette, PERRIER Pascal, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

Pouvoirs (1) : VILLENEUVE Virginie à SAUTOUR Jean-Claude

Absents excusés (2) : PATELOUP Vincent, TAURON Denis

Secrétaires de séance : M. DAUDE Dominique et Mme FAURE Gisèle

#### Délibération n° 2019-50 : Indemnités 2019 du comptable

L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes et établissements publics locaux prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de conseil aux comptables, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local dans la mesure où ils réalisent les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Par courriel en date du 19 septembre 2019, M. Philippe Bourgeois a adressé à M le Président le décompte de cette indemnité de Conseil et de l'indemnité de budget d'un montant respectif de 659.90 € et 45.73 €, soit un total brut de 705.63 €.

*Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communautés de communes,*

*Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communautés de communes pour la confection des documents budgétaires,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de :

- Demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définis à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an et l'indemnité de budget ;

- Préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Philippe BOURGEOIS, Receveur de la Communauté de Communes Briance-Combade ;
- Lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires ;
- Indiquer que les crédits suffisants sont inscrits à l'article 6225 du budget de la Communauté de Communes Briance-Combade.

#### Délibération n° 2019-51 : Décision Modificative / Budget Principal

M. Le Président indique qu'en section d'investissement, le chapitre 21 « immobilisations corporelles » présente un besoin de financement qui peut être assuré par le chapitre 23 « immobilisations en cours », un certain nombre d'investissement ayant pu être réalisés dans l'année comme le city-stade de la Croisille-sur-Briance.

M. Le Président propose donc la DM suivante :

CREDITS A OUVRIRE								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
D	I	21	21735	ONA	HCS	Installations générales (mise à dispo)		100 000,00
							Total	100 000,00
CREDITS A REDUIRE								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
D	I	23	2313	ONA	HCS	Constructions		-100 000,00
							Total	-100 000,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :**  
**- D'adopter la décision modificative présentée ci-dessus**

#### Délibération n° 2019-52 : Décision Modificative / Budget Immeubles locatifs

M. Le Président indique que les investissements immeubles de rapport dans un budget M14 doivent être amortis ainsi que les subventions d'investissement qui s'y rattachent.

La dernière opération « place du souvenir » à Neuvic-Entier rentre dans ce cadre. Il convient ainsi de prévoir le budget nécessaire pour le faire.

Par ailleurs, le chapitre 21 « immobilisations corporelles » présente un besoin de financement qui peut être assuré par le chapitre 23 « immobilisations en cours ».

M. Le Président propose donc les DM suivantes :

1) En virement de crédit :

CREDITS A OUVRIRE								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
D	F	042	6811		HCS	Dotations aux amortissements des immobilisations i		4 855,00
D	I	21	2135	ONA	HCS	Installations générales, agencements, aménagements		3 000,00

D	I	21	2181	ONA	HCS	Installations générales, agencements et aménagement		1 500,00
D	I	040	13913	OPFI	HCS	Subventions d'investissement		500,00
							Total	9 855,00
<b>CREDITS A REDUIRE</b>								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement		-4 855,00
D	I	23	2313	ONA	HCS	Constructions		-5 000,00
							Total	-9 855,00

2) En crédits supplémentaires :

<b>COMPTES DEPENSES</b>								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
D	F	011	6188		HCS	Autres frais divers		500,00
D	I	16	165	OPFI	HCS	Dépôts et cautionnements reçus		2 855,00
D	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunts en euros		2 000,00
							Total	5 355,00
<b>COMPTES RECETTES</b>								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
R	F	042	777		HCS	Quote-part des subventions d'investissement transférables		500,00
R	I	040	28132	OPFI	HCS	Immeubles de rapport		4 855,00
							Total	5 355,00

3) En virement de crédit

<b>CREDITS A OUVRIR</b>								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section d'exploitation		-4 855,00
							Total	-4 855,00
<b>CREDITS A REDUIRE</b>								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
R	I	23	2313	ONA	HCS	Constructions		-4 855,00
							Total	-4 855,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'adopter les décisions modificatives présentées ci-dessus ;**
- **Rappelle que la dernière opération « place du souvenir » à Neuvic-Entier sera amortie sur une durée de 40 ans à compter du 01/01/19.**

### Délibération n° 2019-53 : Décision Modificative / Budget ZAE

M. Le Président indique que pour faire les écritures de fin d'année sur la ZAE, il revient de réévaluer le « stock » de terrains à commercialiser.

M. Le Président propose donc la DM suivante :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
D	I	040	3555	OPFI	Terrains aménagés		105 000,00
D	F	042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés		105 000,00
						Total	210 000,00
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
R	I	040	3555	OPFI	Terrains aménagés		105 000,00
R	F	042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés		105 000,00
						Total	210 000,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :**

**- D'adopter la décision modificative présentée ci-dessus**

### Délibération n° 2019-54 : Statuts de l'EPAGE SABV

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 11 juin 2019 a choisi de transférer la compétence GEMAPI au SABV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la délibération n° 2019-35.

Monsieur le Président donne lecture de la modification statutaire du SABV ci-joints annexés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :**

- De valider la modification de statut proposée pour une transformation du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ;**
- De valider la modification du règlement intérieur proposé avec des modalités de gouvernance nouvelles ;**
- De valider l'adhésion de la Communauté de Communes Charente Limousine à l'EPAGE ;**
- D'accepter le retrait de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI : Boisseuil, Solignac, Le Vigen, Isle et Condat-sur-Vienne, pour la compétence GEMAPI ;**
- De valider l'adhésion de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à l'EPAGE pour l'ensemble de son territoire pour les compétences de suivis analytiques et d'animation (article L.211-7 du Code de l'Environnement) ;**
- De valider l'ensemble des documents joints ;**
- D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier .**

### Délibération n° 2019-55 : Désignation de membres au SABV

Les nouveaux statuts du SABV prévoient que siègent 2 titulaires et 2 suppléants représentant la Communauté de Communes Briance-Combade.

M. Le Président propose que soient désignés comme titulaires :

Yves Le Gouffe  
Joe Wampach

Et comme suppléants  
Henri Lavaud  
David Couegnas

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (18 pour - 4 contre - 1 abstention)**

- De nommer M. Yves le Gouffe et M. Joe Wampach comme membres titulaires pour représenter la Communauté de Communes Briance-Combade au sein du SABV ;**
- De nommer M. Henri Lavaud et M. David Couegnas comme membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes Briance-Combade au sein du SABV ;**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h30

**Prochain conseil Communautaire le 25 novembre à Châteauneuf-la-Forêt**